

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni le six mars deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Serge FAGUET, Maire.

Etaient présents : Mesdames CENDRES Magali, LAFON Angélique, SALORT Carole ; Messieurs BARDOU Christian, BONNET Alain, FAGUET Serge, MAIO Sébastien, MAZARS Éric, PUECH Thierry, ROUANNE Jean.

Absente excusée : BOUVRON Alizée (donne procuration à Mme SALORT Carole).

Quorum : 6

Secrétaire de séance : CENDRES Magali

Date de convocation : 01/03/2023

Date d'affichage : 08/03/2023

Ordre du jour de la séance :

- ✓ Approbation du dernier procès-verbal
- ✓ Energies renouvelables
- ✓ Licence IV de débit de boissons
- ✓ Réalisation et actualisation du schéma communal d'assainissement
- ✓ Tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour 2023
- ✓ Caméras de vidéosurveillance
- ✓ Questions diverses

✓ Approbation du dernier procès-verbal

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'il y a des modifications à apporter au dernier procès-verbal qui leur a été transmis par messagerie électronique avec la convocation à la présente réunion. N'ayant pas de modifications à y apporter, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal de la séance du 14/01/2023 est arrêté et signé par le Maire et M. ROUANNE, secrétaire de séance.

✓ Energies renouvelables

Le Maire soumet aux conseillers municipaux un projet de délibération.

La réunion étant publique, le collectif pénètre dans la salle du Conseil municipal à 20h35. Plusieurs personnes du collectif interpellent le Conseil municipal

Le Maire soumet au collectif le projet de délibération et le collectif propose de rajouter sur la délibération le terme « définitivement » relatif à l'avis défavorable à l'étude et l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune. Le Conseil municipal refuse, expliquant qu'il n'est élu que jusqu'en 2026 et qu'il ne peut s'engager pour les élus des mandats suivants. Le Maire propose au collectif d'attendre en dehors de la mairie ou bien de tenir la séance à huis clos, le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité. Le collectif ressort de la mairie.

Le maire propose aux conseillers municipaux de s'engager à abandonner le projet pour la durée du mandat. Le conseil délibère le projet de délibération soumis par le Maire en y ajoutant « pour la durée du mandat ». Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal délibère un avis défavorable pour la durée du mandat à l'étude et l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune.

Délibération n° D2023/04

M. BARDOU souligne qu'il est contre mais se joint aux autres élus en votant pour.

M. BONNET dit qu'on ne peut pas discuter avec des membres du collectif et propose de faire publier un article pour informer de l'avis défavorable. Le Conseil approuve.

Le collectif souhaite que la mairie les informe de l'abandon du projet par la société RWE.

✓ **Licence IV de débit de boissons**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de mettre la licence IV à disposition de l'association AGIR.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité. **Délibération n° D2023/05**

M. BONNET contactera Mme Lucille MONTADAT pour tenir une buvette lors du marché gourmand et vide-grenier du 08/07/2023 et il faudra commander les affichages obligatoires.

✓ **Réalisation et actualisation du schéma communal d'assainissement**

Le Maire dit qu'il faut revoir schéma d'assainissement collectif pour l'extension du réseau et suite à sa rencontre avec le SATESE et la DDT. Il informe de fuites d'eau. M. FAGUET propose aux conseillers de demander l'appui technique du SATESE pour proposer des scénarii suivis d'un marché public puis de demandes de subventions (jusqu'à 80% sur l'étude, la recherche de fuites et la réalisation du projet) par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (70%) et le Département du Tarn (10%). La fuite au croisement a enfin été réparée en fin de semaine.

Délibération n° D2023/06 + n°D2023/07

✓ **Tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour 2023**

Monsieur le Maire dit que l'Agence de l'Eau Adour Garonne demande à ce que le prix de l'eau soit de minimum 1.23€/m³. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de délibérer concernant la redevance de l'assainissement collectif pour l'exercice 2023.

Le Maire propose de maintenir les tarifs existants tant que le projet d'actualisation du schéma communal d'assainissement collectif n'a pas commencé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **VOTE** le maintien des tarifs à compter du 1er janvier 2023, soit :

- **Part fixe : 52,00 €**

- **Part proportionnelle : 0,60 €/m³**

Délibération n° D2023/08

✓ **Caméras de vidéosurveillance**

M. FAGUET présente deux devis pour l'achat et la pose de 4 ou 6 caméras de vidéosurveillance conformes aux normes à placer au-dessus des points de collecte d'ordures ménagères ou de tri :

SPIE : 4 caméras 33 815 € et ESPACE NUMERIQUE : 6 caméras 26 250 €.

M. MAIO dit trop cher. Le Conseil propose de mettre des caméras plus simples si possible, le Maire demandera des devis. Les conseillers constatent toutefois moins de dépôt sauvage ces derniers temps.

✓ **Questions diverses**

- Détachement des parcelles de M. Fau pour lotir : le Maire présente un avant-projet de découpage en 7 lots. Le Maire propose de faire réaliser le découpage de l'ensemble de la parcelle par un géomètre, puis quand la commune sera propriétaire, de faire découpage des lots. Il précise que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune. Un fossé sera peut-être nécessaire, auquel cas il sera créé lors de la réalisation de l'extension du réseau d'assainissement collectif. Enfin, une étude de sol doit être réalisée, à la charge de la commune.

Délibération n° D2023/09

- Nettoyage du Foyer par les associations : le foyer est souvent sale, en particulier les sanitaires et le sol de la salle. Cela pose problème quand la salle est louée en suivant. Enfin, il convient de changer le code de l'alarme.
- Commission travaux et réunion des associations (badminton, gym, foot, wifi) : sam. 01/04 à 9h30, pour attribuer les espaces dans le nouveau local de rangement et en profiter pour repérer les différents compteurs électriques (gymnase, terrain de foot...)

Demander à l'entreprise Meric de venir pour l'aménagement derrière. Le Maire dit que le maçon doit faire la rampe d'accès prochainement.

Pour le nouveau local de rangement, le Conseil propose de mettre le même barillet que le gymnase/l'ancien local de rangement/et les WC extérieurs. Ainsi, on ne donnera pas de nouvelle clé sauf pour le local à fauteuils roulants électriques (le CHOC aura sa clé).

Pour les WC extérieurs : le Conseil décide qu'ils ne seront ouverts que pendant une manifestation. Il conviendra de voir à l'usage pour la fréquence de nettoyage des WC intérieurs.

- Terrain de padel : Mme SALORT présente un projet pour la réhabilitation du terrain de tennis. La réalisation d'un terrain de padel coûte environ 45 000 € (il n'y a pas assez de place pour faire 2 terrains). M. MAIO dit être entièrement pour car c'est un sport accessible à tous, très ludique, à la mode et rajoute qu'il y a une forte demande car il a peu de terrain de padel dans le département. De plus, un city stade coûte bien plus cher. Le Conseil municipal propose de voir quelles sont les subventions possibles. Le Maire dit que le problème n'est pas le coût d'investissement mais le coût d'entretien, en fonction du tarif qui sera décidé. Le Conseil verra pour éventuellement louer le terrain aux personnes extérieures.

Mme SALORT dit que le terrain de padel dynamiserait la commune et qu'il y a la possibilité d'organiser des journées sportives, de confier la gestion au badminton avec des tarifs bas et différenciés (licenciés, habitants, extérieurs, jeunes). Mme SALORT propose de faire une journée d'initiation avec le Conseil municipal. Enfin, le Maire a demandé à ALTRAD MEFRAN de venir sur place pour un devis.

Pour les subventions, il faudra peut-être créer une association de tennis pour avoir des aides de la FFF car le badminton n'en dépend pas.

Le Maire dit qu'il faut réfléchir à l'utilisation : par qui ? quel coût ? quels tarifs ensuite ? Quelles subventions ?

Mme CENDRES dit qu'effectivement il s'agit d'un sport qui est à la mode mais qu'il faut préciser le projet en termes de coût et de subventions. Mais que peut-être il faudrait en profiter comme c'est le moment car c'est un sport à la mode.

M. BARDOU dit qu'il faut voir si l'on veut faire une opération financière (retour sur investissement) ou si ce serait pour faire vivre le village.

Enfin, le Maire va demander des devis et Mme SALORT contactera un centre pour faire une initiation un samedi matin en avril.

Suivent les signatures :

Le Maire,

Serge FAGUET

Le secrétaire de séance

Magali CENDRES